



N° 1936 - 18/06/2026
www.maisondelartisan.fr

l'écho des métiers



Maison de
l'Artisan
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Coupes budgétaires : la CAPEB alerte le Gouvernement

La CAPEB s'alarme des mesures budgétaires engagées par le Gouvernement pour 2026 et 2027, et demande de réviser ses orientations. Dans un contexte de baisse continue de l'activité de l'artisanat du bâtiment et d'importantes suppressions d'emplois, les coupes budgétaires arbitrées ou envisagées impacteront directement les entreprises artisanales du bâtiment.

La liste des mesures s'accumule de jour en jour : hausse du SMIC avec gel des allègements de cotisations, coupes des budgets de soutien à l'apprentissage, à la rénovation énergétique, à l'entretien et la rénovation du patrimoine, au logement social ultramarin. Ces mesures fragiliseront simultanément l'activité, l'emploi et l'apprentissage, et pénaliseront en premier lieu l'artisanat du bâtiment et, plus largement, la croissance du pays.



De nombreuses mesures budgétaires actées ou envisagées pour 2026 et 2027 suscitent de très vives inquiétudes des chefs d'entreprises artisanales, qui ne cessent d'alerter sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte économique actuel particulièrement défavorable.

- Le gel des allègements de cotisations, décidé simultanément à une hausse significative du SMIC, augmentera brutalement le coût du travail pour des entreprises déjà fortement contraintes par la hausse des coûts du carburant, des matériaux et le ralentissement de l'activité. Cette mesure fragilisera directement l'emploi local du secteur, qui a déjà subi la suppression de plus de 30 000 emplois en deux ans.
- Le rabout de 300 millions d'euros de crédits de MaPrimeRénov', dédiés aux rénovations énergétiques par gestes pour 2026, participera à la contraction de l'activité et privera de nombreux ménages d'un accès simple et efficace à l'amélioration énergétique de leur logement. Par ailleurs, l'arrêt total des mono-gestes, envisagé en septembre prochain, marquerait un coup dur inacceptable. Les mono-gestes constituent la voie d'accès privilégiée des Français dans un parcours de rénovation globale par étapes, permettant des gains immédiats de confort et de pouvoir d'achat.
- La coupe drastique de 88 % des crédits alloués aux régions pour l'apprentissage, avec un passage de 268 millions d'euros en 2025 à seulement 33 millions d'euros en 2026, met en danger la capacité des centres de formation d'apprentis (CFA) à investir dans les équipements indispensables à la qualité de la formation des jeunes et à maintenir des sections de formation en zones rurales. C'est un très mauvais signal pour le développement de l'apprentissage, en net recul de 7 % dans l'artisanat du bâtiment à la rentrée 2025-2026.
- Les coupes de crédits dédiés au Fonds vert et à la restauration du patrimoine bâti, notamment en soutien des collectivités locales dans leurs travaux de rénovation énergétique et de préservation du patrimoine, participeront également à tarir l'activité locale, pourtant non délocalisable, au détriment des entreprises locales.

Cumulées, ces mesures fragiliseront sensiblement l'ensemble de l'artisanat du bâtiment, qui représente pourtant un pilier essentiel de l'économie française avec plus de 500 000 entreprises, assurant près de la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment, employant la moitié des salariés du secteur et formant la majorité des apprentis.

Organisation patronale responsable, la CAPEB est parfaitement consciente des enjeux budgétaires actuels de l'État. C'est pourquoi elle n'a cessé d'appeler à la concentration des moyens dédiés à l'apprentissage pour les entreprises jusqu'à 50 salariés, qui en ont le plus besoin, afin de réaliser des économies substantielles de l'ordre d'un milliard d'euros. Par ailleurs, un encadrement plus strict du statut de la micro-entreprise et un abaissement de la franchise en base de TVA dans le bâtiment pourraient générer de très importantes économies budgétaires.



« Ces arbitrages budgétaires, pris sans considération des réalités de terrain, risquent d'asphyxier durablement les TPE du bâtiment. Nous ne sommes pas dans une logique de rejet des efforts budgétaires, mais dans une exigence de cohérence et de survie économique pour des entreprises déjà sous forte pression. » Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB



Baromètre ARTIsanté 2025 : alerte sur l'état des artisans du bâtiment

Paris, 26 mai 2026 - Fatigue, perte de visibilité, surcharge administrative : la 12e édition du baromètre ARTIsanté réalisée par la CAPEB et l'IRIS-ST, avec le concours de la CNATP, confirme une dégradation inédite de l'état de santé et des conditions d'exercice des chefs d'entreprise artisanale, asphyxiés par un contexte économique particulièrement défavorable.

Ce baromètre, mené auprès de 2 491 répondants, dresse un constat sans appel : après dix trimestres consécutifs de recul de l'activité, les artisans du bâtiment font état de fragilités économiques et humaines préoccupantes.

Ces résultats sont d'autant plus alarmants qu'ils mettent en évidence une réalité qui était déjà celle des chefs d'entreprise artisanale avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, puisque le baromètre a été réalisé sur une période allant de décembre 2025 à janvier 2026. Depuis le début de la guerre en Iran, les témoignages d'artisans du bâtiment quant à leur détresse face à cette « crise de trop », qu'ils ne sont plus en capacité d'absorber, sont légion.



Un moral en net recul, révélateur d'une crise durable

Ce baromètre met en évidence, de manière très concrète, les conséquences psychologiques générées par deux années de recul d'activité.

De moins en moins de chefs d'entreprise se déclarent optimistes vis-à-vis de l'avenir de leur entreprise. Ils sont 38 % à l'être, soit 3 points de moins qu'en 2024, tandis que 28 % déclarent ne pas être en mesure de se prononcer et 33 % font part de leur pessimisme.

Leur état d'esprit se dégrade également, révélant une baisse inédite de motivation et de confiance. Ils sont 16 % à se déclarer motivés (contre 23 % en 2024), 16 % à se dire confiants (contre 22 % en 2024), et 35 % à faire part de leur inquiétude. Des constats similaires apparaissent lorsque l'on interroge les conjoints.

43 % des artisans interrogés déclarent avoir été en difficulté psychique au cours de l'année 2025.

Ces résultats traduisent une difficulté de plus en plus manifeste à se projeter dans un contexte économique instable et peu lisible, alors que leur activité est mise à mal un peu plus chaque année. 33 % des répondants indiquent que leur activité a ralenti, et une part significative estime que la pérennité de leur entreprise est désormais menacée.

Une fatigue structurelle qui s'installe

L'un des enseignements majeurs de cette édition 2025 est l'installation d'une fatigue profonde et généralisée. 54 % des chefs d'entreprise se sentent assez, voire très fatigués, soit 4 points de plus qu'en 2024.

Les causes sont multiples.

En 2025, leur charge de travail a été particulièrement forte, amenant 48 % des répondants à travailler régulièrement, parfois même tous les week-ends. 63 % des répondants déclarent également consulter leurs mails quotidiennement durant leurs congés, dans un contexte où 27 % prennent au maximum deux semaines de congés.

Travail durant les jours de repos, absence de déconnexion pendant les congés : le baromètre révèle que 77 % des chefs d'entreprise ont le sentiment que leur vie professionnelle empiète sur leur vie privée.

Le stress constitue également un facteur de fatigue. Plus d'un artisan sur deux se dit stressé, en raison de la charge de travail, du poids des responsabilités, de l'administratif et du manque de visibilité sur l'avenir, sans compter l'instabilité politique.

L'ensemble de ces facteurs fait que 87 % des chefs d'entreprise perçoivent leur travail comme exigeant mentalement.

L'impact sur le sommeil est notable : 49 % des artisans se réveillent au milieu de la nuit et ont du mal à se rendormir, 24 % déclarent avoir du mal à s'endormir, et 40 % se réveillent tôt le matin sans parvenir à se rendormir.

Ces indicateurs témoignent d'un engagement toujours plus important des artisans du bâtiment, qui s'opère au détriment de leur repos et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Une passion du métier qui résiste, malgré tout

Malgré ce contexte difficile, le baromètre Artisanité 2025 révèle un attachement toujours fort au métier : 66 % des artisans se déclarent totalement épanouis dans leur métier et 58 % dans leur rôle de chef d'entreprise.

Une donnée clé qui souligne la résilience du secteur, mais aussi ses limites face à l'accumulation des contraintes.

Un signal d'alerte pour l'ensemble de la filière

Au-delà des chiffres, ce baromètre constitue un véritable signal d'alerte. Il met en évidence une fragilisation psychologique des femmes et des hommes à la tête d'entreprises artisanales, dont le rôle essentiel à l'économie locale et à la vitalité des territoires n'est plus à démontrer. Dans un contexte économique et international particulièrement rude, les artisans expriment un besoin urgent de visibilité, de simplification et de reconnaissance.

Dans l'attente de réponses fortes du Gouvernement, la CAPEB agit

Face aux constats alarmants que met en évidence ce baromètre, la CAPEB travaille, en collaboration avec l'IRIS-ST, à apporter des réponses très concrètes à ses adhérents, à commencer par l'élaboration d'une boîte à outils pour accompagner la prise en main de leur santé mentale. Il s'agit également d'actions de sensibilisation et de l'organisation de temps d'échanges avec des médecins spécialisés, identifiés par l'observatoire métier de PRO BTP, avec lequel la CAPEB est en partenariat.

À ce titre, la CAPEB profitera des Rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB, événement incontournable du secteur qui se tiendra du 24 au 26 juin prochain à Marseille, pour proposer aux 2 000 participants un temps d'échange avec un spécialiste des troubles du sommeil, tant cette problématique est forte chez les artisans et préoccupante pour leur santé.

« En tant qu'organisation professionnelle responsable, la CAPEB prend toute la mesure des cris d'alerte que ses adhérents ont exprimés dans le cadre de ce baromètre et, plus largement, depuis le déclenchement du conflit au Moyen-Orient. Fidèle à ses valeurs, la CAPEB entreprendra toutes les actions nécessaires pour éviter que la situation n'évolue vers un épuisement professionnel généralisé. Le Gouvernement doit également se montrer responsable et apporter au secteur les réponses qu'il attend. Il n'est pas acceptable de laisser tant d'entreprises, essentielles à la vitalité de notre pays, sombrer davantage. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002
du 19 décembre 2025

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date du 29 mai 2026 enregistré au SPFE PERPIGNAN 1 le 02 juin 2026, Dossier n° 24547 réf. 2026A1358, la Société « SAS J2R », SAS au capital de 10 000 euros, ayant son siège social à ARGELES-SUR-MER (66700), 45 Route Nationale, A cédé à la société « CARRERE IMMOBILIER », SARL, au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à PERPIGNAN (66000), 2 Rue Léon Dieude Cours Lazare Escarguel, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 391 756 020, représentée par Mme Hélène CARRERE, gérante.

Une branche complète et autonome d'activité de location immobilière, et gestion immobilière exploitée à ARGELES-SUR-MER (66700), 45 Route Nationale, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 889 474 987, moyennant le prix provisoire de 315 188 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 313 928 € et au matériel pour 1 260 €, le droit au bail étant expressément exclu.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01 juin 2026. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au domicile élu, savoir les locaux où est exploité le fonds vendu, sis à ARGELES-SUR-MER (66700), 45 Route Nationale et pour la correspondance et notamment celle relative aux oppositions, les parties ont élu domicile au cabinet d'avocats : SELAS PVB AVOCATS, 215 Rue Samuel Morse - Le Triade III (34965) MONTPELLIER, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, l'acquéreur.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Suivant acte sous seing privé sous forme électronique en date du 20/05/2026 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement des Pyrénées-Orientales, le 05/06/2026 Dossier n° 2026 00025410, référence 6604P01 2026 A 01383, la société « L'ELAN » S.A.R.L au capital de 15 244,90 € dont le siège social est à BOLQUERE (66210) Avenue du Pla de l'Ours, représentée par son Gérant, M. Lorenzo ZENATTI,

A cédé à la société « ELAN », S.A.S au capital de 1 000 € dont le siège social est à BOLQUERE (66210), 4 Avenue Dû Serrât De l'Ours, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 103 868 592, représentée par son Président, M. Maxime LASSEUBE,

Un fonds de commerce de bowling, bar, salle de jeu, exploité à BOLQUERE (66210), Avenue du Pla de l'Ours, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au R.C.S. de PERPIGNAN sous le numéro 414 659 367, moyennant le prix de 400 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 146 900 € et au matériel pour 253 100 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 20/05/2026.

Pour les oppositions, s'il y a lieu, domicile sera élu au Cabinet d'Avocats de la SCP DONNADIEU REDON CLARET ARIES ANDRE - ELEOM AVOCATS sis à PERPIGNAN (66100), 1210 Avenue Eole, Tecnosud 2, représentée par Maître Stéphane CLARET, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, l'acquéreur.

**BANQUE
POPULAIRE
DU SUD** 



**SOCAMA
DU SUD**



PRO

AG2R LA MONDIALE

**ViaSanté
MUTUELLE**

 **Groupama**
MÉDITERRANÉE



ANNONCES LÉGALES

 **PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

04 68 34 59 34



sur nos réseaux

Vous souhaitez vous former, mais vous vous posez la question du financement ?

Bonne nouvelle! Selon votre situation, des possibilités de prise en charge peuvent exister pour vos formations professionnelles.

Artisan, dirigeant, salarié, entreprise du bâtiment, professionnel en reconversion, chaque profil peut avoir des solutions différentes.

À La Maison de l'Artisan, vous n'êtes pas seul face aux démarches.

Isabelle vous accompagne pour :

- ➔ Identifier la formation adaptée à vos besoins.
- ➔ Vérifier les possibilités de financement selon votre situation.
- ➔ Vous guider dans les démarches administratives.
- ➔ Anticiper votre inscription dans les meilleures conditions.

Se former, c'est développer ses compétences, répondre aux obligations de son métier et préparer l'avenir de son activité.

Une question sur une formation ou sa prise en charge ?

- ➔ Isabelle – conseillère formations
- ➔ 04 68 08 19 00
- ➔ isabelle@maisondelartisan.fr



Petites Annonces

VENTE / LOCATION / ACHAT

➔ Vends ADS conventionnée plus véhicule sur la commune de Perpignan. Hors centrale téléphonique.
Prix : 220K€

➔ Vends ADS conventionnée sur la commune de Casteil (Conflent).
Prix : 90K€

➔ Vends une ADS à St Estève.

➔ Vds ADS conventionnée sur la commune de Lllupia.

➔ Recherche AMS Ambulance-VSL ou société d'Ambulances-VSL.
Contact au 06 85 19 76 12

➔ Vds 2 ADS : Thuir et Ille sur Têt.

➔ Belle entreprise familiale de maçonnerie, rénovation, couverture, isolation sur zone Salanque. Sérieuse réputation acquise depuis sa création il y a 80 ans, confortée par une mention RGE et une clientèle fidèle. Elle développe un CA moyen de 524 000€ sur les trois derniers exercices, assorti d'une vraie rentabilité. Le personnel est qualifié et le fichier client qualitatif. L'entreprise permettrait à un repreneur, idéalement disposant d'une expérience du métier, de démarrer immédiatement une activité, avec un vrai potentiel de développement. Apport de 20% recommandé pour se positionner.

Prix de vente : 240K€

➔ Cause départ à la retraite, vend institut de beauté de 60M² à Argelès sur mer à seulement 200m de la plage. Exploité depuis 22 ans, cet établissement bénéficie d'une clientèle fidèle ainsi que d'un emplacement stratégique et rentable dans une zone attractive ouverte toute l'année.

Prix de vente : 35K€
Loyer mensuel : 900€

➔ Pour toutes informations :

Contact : damien@maisondelartisan.fr

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Sébastien RÉGNIER

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 2^{ème} trimestre 2026

Tirage : 2000 exemplaires